

3 PRÉSÉLECTIONNÉS POUR LA PALME IFRECOR 2017, LE PRIX DES ÉLUS ENGAGÉS POUR LES CORAUX

Ce lundi 6 novembre, la collectivité de la province Nord (Nouvelle Calédonie), la mairie de Bouéni (Mayotte) et la ville de Carbet (Martinique) sont nominées après délibération du Jury.

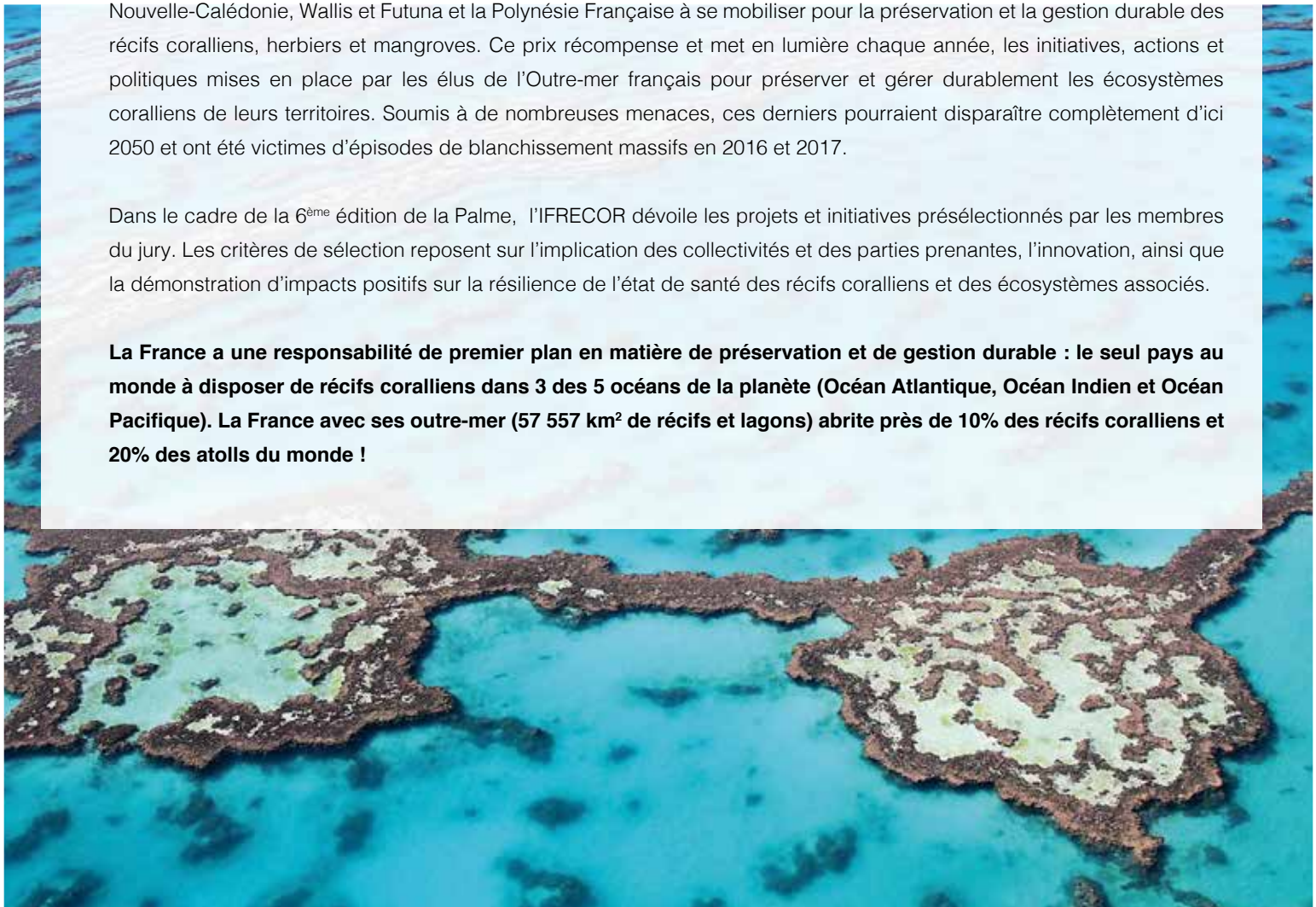
Le Lauréat de la Palme IFRECOR 2017 sera dévoilé par la Ministre des Outre-mer, Annick Girardin lors d'une cérémonie le 21 novembre prochain, avec la participation exceptionnelle de Guillaume Néry, quadruple champion du monde d'apnée et Julie Gautier, sa femme et réalisatrice de vidéo en apnée, parrains de cette 6^{ème} édition.

Des projets sur le thème « l'urgence d'agir : des actions novatrices en faveur des coraux, herbiers et mangroves » initiés par des élus d'Outre-mer

Depuis 2011, l'IFRECOR - Initiative française pour les récifs coralliens organise son grand concours PALME IFRECOR et invite les élus de Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, La Réunion, Mayotte, les îles éparses, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et la Polynésie Française à se mobiliser pour la préservation et la gestion durable des récifs coralliens, herbiers et mangroves. Ce prix récompense et met en lumière chaque année, les initiatives, actions et politiques mises en place par les élus de l'Outre-mer français pour préserver et gérer durablement les écosystèmes coralliens de leurs territoires. Soumis à de nombreuses menaces, ces derniers pourraient disparaître complètement d'ici 2050 et ont été victimes d'épisodes de blanchissement massifs en 2016 et 2017.

Dans le cadre de la 6^{ème} édition de la Palme, l'IFRECOR dévoile les projets et initiatives présélectionnés par les membres du jury. Les critères de sélection reposent sur l'implication des collectivités et des parties prenantes, l'innovation, ainsi que la démonstration d'impacts positifs sur la résilience de l'état de santé des récifs coralliens et des écosystèmes associés.

La France a une responsabilité de premier plan en matière de préservation et de gestion durable : le seul pays au monde à disposer de récifs coralliens dans 3 des 5 océans de la planète (Océan Atlantique, Océan Indien et Océan Pacifique). La France avec ses outre-mer (57 557 km² de récifs et lagons) abrite près de 10% des récifs coralliens et 20% des atolls du monde !



SONT PRÉSÉLECTIONNÉS...

MARTINIQUE

Protection de la Zone marine protégée du Pothuau

Projet porté par **Jean-Marc CARDON**, Conseiller municipal en charge de la pêche et des énergies renouvelables

En Martinique, la Ville du Carbet et des acteurs locaux s'engagent depuis un an pour protéger les fonds marins sur la commune. La zone marine de Pothuau est désormais réglementée pour interdire la pêche et le mouillage, délimitée par des bouées et signalée par des panneaux informatifs.

La mise en réserve a plusieurs objectifs majeurs :

- protéger les habitats et la biodiversité,
- augmenter les facultés de résilience de l'écosystème face aux perturbations,
- réalimenter les stocks surexploités et améliorer les pêcheries par recolonisation des poissons à partir des zones interdites à la pêche,
- promouvoir et diversifier les opportunités économiques non-extractives et des activités non-destructrices, et
- améliorer les connaissances et la compréhension du fonctionnement des écosystèmes.

L'association des marins pêcheurs de la commune et la police municipale sont impliqués pour faire respecter cette zone protégée.



Pose d'une bouée délimitant la zone protégée de Pothuau, Martinique

MAYOTTE

Pour une pêche durable du poulpe dans la commune de Bouéni

Projet porté par **Moulim ABDOURAHAMAN**, Maire de Bouéni

La commune de Bouéni est une commune côtière située au sud de Mayotte. Elle compte 64 012 habitants au dernier recensement et a la particularité d'avoir comme emblème le poulpe. Ce dernier est ancré dans la culture locale comme patrimoine culinaire et constitue un socle d'identification de ses habitants. En effet, le poulpe est un plat très apprécié de la population qui le décline sous de nombreux plats.

De ce fait, la ressource a été victime de surpêche ayant pour conséquence une diminution du nombre de poulpes pêchés ainsi que de leur poids moyen. Les habitants de Mbouatsana, élus et pêcheurs et le parc naturel marine de Mayotte ont ainsi mis en place un projet pilote de fermeture temporaire de la pêche au poulpe sur une partie du platier du village. L'investissement fort de la population locale a permis de les sensibiliser et le succès de l'opération a démontré l'utilité de protéger pour mieux gérer la ressource sur le long terme.

L'opération a été poursuivie dans un autre village de la commune à Moinatrindri.



Femmes pratiquant la pêche à pied, notamment du poulpe, sur le platier de Mtsahara.

NOUVELLE CALÉDONIE

Plans de gestion sur la Zone Côtière Nord-Est

Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Projet porté par **Nadia HEO**, Présidente de la commission environnement de la Province Nord

Depuis 2014, la collectivité de la Province Nord a mis en place des plans de gestion sur la Zone Côtière Nord-Est inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, accompagnée des acteurs locaux des villages concernés (Touho, Poindimié, Poupou et Ouégoa). Soit 371 400 hectares de récifs, herbiers et mangroves.

Ces plans de gestion intègrent, sur la base d'un diagnostic environnemental participatif, l'ensemble des préoccupations des populations et des collectivités locales en matière de préservation des récifs coralliens et des écosystèmes associés. Les sites concernés présentent des enjeux de conservations variés, dont la gestion des prélèvements des ressources halieutiques, la gestion du trait de côte, la gestion des feux de brousse et la gestion des déchets.

Les plans de gestion fixent les objectifs à moyen terme concernant la gestion des zones inscrites au Patrimoine Mondial. Ils définissent également les actions prévues, leur coût, les pilotes, ainsi que les indicateurs nécessaires à leur évaluation. Plusieurs actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre en matière de replantation de mangroves, de sensibilisation locale, d'arrachage d'espèces invasives.



Cérémonie de remise de la Palme IFRECOR

(sur invitation)

Mardi 21 novembre

Ministère des Outre-mer

Hôtel de Montmorin, 27 rue Oudinot, Paris 7^{ème}

CONCOURS

Comité français de l'UICN : 01 47 07 78 58

Anne Caillaud - Chargée de Programme Outre-Mer : anne.caillaud@uicn.fr

Emilie Dupouy - Communication et logistique du concours : emilie.dupouy@uicn.fr

Contact presse - Agence Terre Majeure

Sophie FREDERIC - 06 20 34 12 16 - sophie@terremajeure.com

Claire ALTEMIR - 06 20 03 92 06 - claire@terremajeure.com





DIVERSIFIER LES

FINANCEMENTS DÉDIÉS À LA PROTECTION

Partenariat public-privé et
patrimoine pour services
environnementaux à Site Luce,
Martinique



RENFORCER LES CONNAISSANCES POUR MIEUX GÉRER

Classifier les habitats
coralliens, coraux
thématiques, listes rouge
des coraux menacés, état
des lieux des espèces
exotiques envahissantes



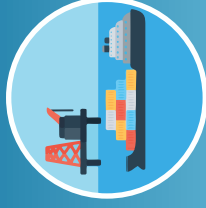
COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

Aires marines éducatives,
concours Palme
IFRECOR, soutien aux
territoires dans leurs
actions de communication



SURVEILLER ET ATTÉNUER LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Observatoire du changement
climatique, recommandations aux
décideurs des territoires



CONTRIBUER À RÉDUIRE LES MENACES D'ORIGINE HUMAINE

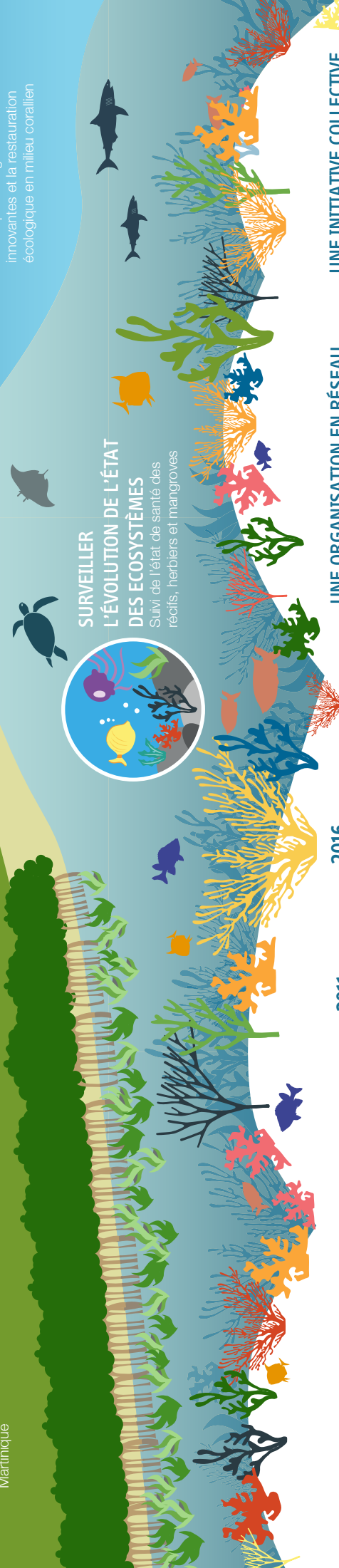
Guides sur les études d'impact et
les mesures compensatoires, les
techniques d'ingénierie
innovantes et la restauration
écologique en milieu corallien



SURVEILLER

L'ÉVOLUTION DE L'ÉTAT DES ÉCOSYSTÈMES

Suivi de l'état de santé des
récifs, herbiers et mangroves



UNE ORGANISATION EN RÉSEAU

Un **comité national** composé de 38 membres. Le
secrétariat du comité national de l'IFRECOR est assuré
par le ministère en charge de l'environnement et par
le ministère en charge des outre-mer.

Un **réseau de 9 comités locaux** représentant les
collectivités françaises abritant des récifs coralliens :
Guadeloupe et Saint Martin, Saint Barthélemy,
Martinique, La Réunion, Mayotte, les TAAF (Îles Eparses),
Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, la Polynésie
française.

UNE INITIATIVE COLLECTIVE

Instance collégiale, chacun des comités
locaux et le comité national rassemblent, à
leur niveau, l'ensemble des acteurs
concernés par la protection et la gestion
durable des récifs coralliens et écosystèmes
associés (herbiers, mangroves) : collectivités
et gouvernements locaux, ministères
concernés, scientifiques,
socioprofessionnels et ONG.

2016

4^{ème} plan quinquennal
Secrétariat de l'ICRI sous
présidence française (2016-2018)

2011

Lancement
de la Palme IFRECOR

2010

3^{ème} plan
quinquennal

2005

2^{ème} plan quinquennal

2000

Décret créant le comité national et les comités
locaux. Adoption du plan cadre national
d'actions et du 1^{er} plan quinquennal.

1999

Création de l'IFRECOR sur
décision du Premier Ministre
Secrétariat de l'ICRI sous
présidence française (1999-2000)

1995

Création de l'ICRI
par 8 pays

2020

2015

Année anniversaire
des 15 ans de l'IFRECOR

2009-2011

Secrétariat de l'ICRI sous
présidence française